

EHPAD Résidence le Relays
5 avenue de St Affrique
12480 BROQUIES
Tél : 05.65.99.46.41
Mail : lerelays@orange.fr
Site internet : www.lerelays.fr



COMMUNICATION

Août 2020

Visiteurs, Familles, Proches,

vous êtes actuellement en vacances et croisez naturellement davantage de personnes à l'extérieur, qui elles aussi sont en vacances et qui elles aussi rencontrent davantage de monde, reviennent parfois de l'étranger ou de zones où le virus circule plus activement...

compte tenu de l'actualité qui fait état d'une recrudescence des cas positifs COVID-19, nous vous demandons d'être extrêmement prudents lorsque vous venez rendre visite à vos proches au sein de l' EHPAD :

chacun d'entre nous doit se considérer comme étant potentiellement porteur du virus pour adopter et maintenir les gestes barrières, qui sont notre unique arme contre la propagation du virus !





Comme vous le savez de par l'actualité, le virus circule toujours. Notre département reste largement épargné à ce jour, même si le nombre de cas positifs augmente.

Certaines personnes ont plus de risques de développer une forme grave de la maladie ; 9 personnes sur 10 qui décèdent du Covid 19 ont plus de 65 ans.

Les personnes accueillies en EHPAD représentent donc un public « particulièrement à risque », du fait de l'âge, et de la vie en collectivité.

Lors de la prise des repas en commun, la distanciation physique ne peut être respectée, aussi, si un résident est porteur du virus, il y a de grands risques pour que le virus se propage très rapidement !

C'est pourquoi, même sans multiplier les visites, un seul résident visité en dehors des espaces collectifs, peut devenir porteur du virus s'il entre en contact avec une personne contaminée (pour rappel, une personne contaminée peut ou non présenter des symptômes !)- et le transmettre très rapidement à l'ensemble des autres résidents.

Pour éviter une contamination éventuelle, il est recommandé de :

- limiter ses contacts au maximum,**
- se laver très régulièrement les mains,**
- respecter les gestes barrières,**
- généraliser le port du masque dans les situations de contact rapproché.**

Lors des visites, le port du masque est obligatoire pour les visiteurs au sein de l'EHPAD ; **toutefois, nous constatons bien souvent un relâchement du port de ce dernier lors des « pauses » dans le jardin ou même parfois dans les chambres.**

En lien avec les recommandations nationales de l'ARS et du CPIAS, nous vous recommandons de porter un masque en toute circonstance au sein de l'EHPAD (jardin et chambres compris) et de respecter scrupuleusement les distances de sécurité, et de lavage des mains.

Dans certaines situations, nous pouvons comprendre que le respect strict de ces mesures s'avère trop compliqué, aussi nous tolérons certaines dispenses à ces mesures, du fait d'un environnement sanitaire « vert », ainsi :

lorsque le port du masque s'avère vraiment trop difficile à maintenir le long de la visite, pour bénéficier d'une relation sociale sereine avec votre proche, **il convient alors soit de vous espacer si vous êtes à l'extérieur pour maintenir une distanciation physique d'1 mètre,**

ou d'aérer la chambre et de se tenir à distance pour pouvoir se dispenser exceptionnellement du port du masque, lorsque le besoin est trop nécessaire.

Le « face à face » étant la situation où le risque de contamination est le plus important, il est utile de rechercher des positionnements différents (en quinconce par exemple) pour être plus proche, tout en limitant les risques.

Les contacts physiques sont évidemment à proscrire, cependant si c'est trop compliqué et que dans une situation vous souhaitez tenir la main à votre proche par exemple, **il convient de se laver/désinfecter les mains -avec par exemple une friction de Solution Hyrdo Alcoolique- avant et après le contact physique.**

« Et tu me fais pas un poutou ? »

préférez aux bisous collants, les bisous volants !



si le bisou est trop important pour vous et votre proche, un petit bisou sur le haut de la tête, sans contact face à face direct, sera alors à privilégier, plutôt qu'un bisou sur la joue.

Il faut savoir que de nouvelles consignes incitent désormais au port du masque pour tous les déplacements des résidents au sein des EHPAD...

En effet, de nouvelles consignes datées du 24 juillet mettent à jour les recommandations sur le port du masque dans les établissements médico-sociaux et à domicile. Elles incitent fortement les résidents à le porter et le rendent obligatoire en accueil de jour.

N'ayant pas d'accueil de jour actuellement, nous mettons à disposition des personnes accueillies, des masques chirurgicaux qu'elles peuvent porter en interne sans y être obligé. **Par contre, le port du masque lors des sorties à l'extérieur (pour se rendre dans les commerces du village) est obligatoire.**

Pour les professionnels, pas de changement de consignes : le port du masque chirurgical reste obligatoire, pour tous les services.

Concernant les horaires dédiés aux visites, nous constatons que ces derniers ne sont pas toujours respectés, notamment le weekend où la plage horaire est très réduite (pour rappel, les horaires où les visites sont autorisées sont les suivants : du lundi au vendredi = 14h-17h et du samedi au dimanche = 15h-16h).

Or situations exceptionnelles liées à l'éloignement géographique et/ou à la situation des personnes toujours en activité, nous vous demandons de bien vouloir respecter ces horaires.

Pour pouvoir élargir ces plages horaires de visites le weekend, nous allons installer un nouveau système qui permettra au personnel d'ouvrir la porte du bureau à distance, et les sorties se feront par la porte de la verrière avec un digicode.

Le système sera opérationnel courant semaine 33, aussi la plage horaire des visites le weekend sera la même qu'en semaine à partir du weekend du 15 août 2020.

Soyez assurés que l'ensemble de l'équipe fait de son mieux pour protéger les personnes accueillies, en conciliant sécurité et convivialité.



**MERCI A TOUS
POUR VOTRE
COMPREHENSION**

**ET POUR VOTRE
COLLABORATION.**

La directrice,
Mélanie CAZOTTES